

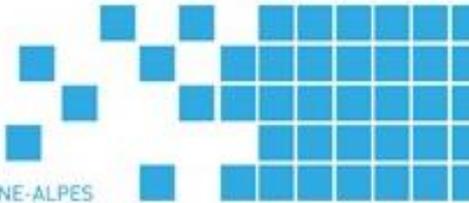


**AURA
HLM**

Association des
organismes HLM
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Réseau

DES ACTEURS LOCAUX DE L'HABITAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Programme de la séance du jeudi 10 octobre 2019 **Impacts sociaux économiques et territoriaux des organismes HLM**

Les bailleurs sociaux sont de plus en plus amenés à communiquer sur la plus-value de leurs activités. En effet, la situation économique actuelle incite à élargir les réflexions relatives à la performance et à justifier de la valeur créée en faisant appel à des indicateurs autres que ceux de la richesse créée. Ce phénomène est aussi accru du fait d'un déficit public poussant les décideurs à se mettre en capacité d'évaluer plus précisément les effets induits des politiques menées.

Se pose ainsi la question de savoir comment évaluer la plus-value des organismes HLM et leurs impacts sur nos territoires.

Dans un premier temps, vous seront présentées les plus-values économiques et sociales que peuvent représenter les organismes HLM au niveau national. Ensuite, nous vous proposons, à travers la présentation de la démarche de création d'indicateurs menée par DELPHIS, de mener une réflexion sur les indicateurs et la manière dont les organismes s'emparent de cette question pour mettre en valeur leurs activités.

Accueil café à partir de 13h30
Démarrage à 14h00

1. Propos introductifs

2. Quelles plus-values économiques et sociales des HLM ?

- Intervention de Pierre Madec, économiste à l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE)

3. Les HLM, qu'elles plus-values pour les territoires ?

- Comment mesurer les impacts ? Intervention de Francis Deplace, Délégué Général de l'association DELPHIS
- Quel est l'intérêt pour un organisme HLM de mesurer son impact ? Présentation de l'appropriation des indicateurs de la démarche DELPHIS par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH). Intervention de Patricia Dudonné, Directrice Générale de la SDH.
- En quoi une analyse des impacts sociaux économique des organismes HLM est un outil pour les collectivités locales ? Intervention d'un élu local.

Clôture à 17h00

Programme soumis à évolution.

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles. [Inscription obligatoire.](#)